

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T169/2023

Autorisant la mise en place d'une benne sur le domaine public communal

Le maire de la commune de TORREILLES :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles R.116-2, R.141-14, R.417-9, R.417-10, R.417-11, L.113-2, L.141-2 ;

VU le nouveau code pénal et notamment les articles R.610-3, R.610-5 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande déposée par Monsieur Ballaneda André, demandant l'autorisation temporaire d'installer un camion benne sur le domaine public communal afin de permettre l'évacuation des gravats ;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de monsieur le Maire de réglementer, à cette occasion, le stationnement de tous les véhicules automobiles, afin d'assurer le parfait déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des personnes ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du vendredi 8 septembre au dimanche 10 septembre 2023 inclus, Monsieur Ballaneda André est autorisé à mettre en place un camion benne au droit du 16 rue du Vallespir afin de permettre l'évacuation des gravats.

ARTICLE 2 : Du vendredi 8 septembre au dimanche 10 septembre 2023 inclus, la circulation et le stationnement sont interdits rue du Vallespir dans la portion comprise entre la rue Joseph Bara et la rue de Llobet afin de permettre au camion benne d'évacuer les gravats.

ARTICLE 3 : A la fin des travaux, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur général des services, la police municipale, la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au pétitionnaire.

Fait à TORREILLES, le 5 septembre 2023
Po/le maire et par délégation,
L'adjoint délégué à la sécurité



Geoffrey TORRALBA